

LIGUE DE BRETAGNE D'AÏKIDO ET DE BUDO, Aïkikai de France

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2022 GUERLEDAN (22)

PROCÈS VERBAL

1. Convocation et ordre du jour

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés par voie électronique aux présidents de clubs et/ou aux points de contact des clubs le 12 septembre 2022.

Je vous convie à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue de Bretagne d'Aïkido et de Budo qui se tiendra le 19 novembre 2022 à partir de 16:30 à la

*Base départementale de plein air de Guerlédan
116, rue du Lac
22530 Mur de Bretagne*

Ordre du jour:

-Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales du 23 octobre 2021 (Ploemeur)

-Rapport moral du Président

-Rapports d'activité (Commissions Administratives et Techniques)

-Rapport Financier 2021/2022

-Bilan et compte de résultat 2021-2022

-Rapport du vérificateur aux comptes

- Protocole Financier

-Cotisation Ligue 2022-2023

-Quitus au Trésorier

-Budget prévisionnel 2022-2023

-Intervention des groupes associés ; DIRAF, GHAAN

-Questions Diverses

Présence des Clubs de la Ligue (président ou représentant) et des groupes affiliés indispensable pour délibérer dans le respect de la règle du quorum (moitié des voix plus une des membres présents ou représentés).

Le président Fanch Cabioc'h

2 . Présences

2.1 Clubs présents ou représentés (au total 57 clubs représentant 81 voix).

Finistère : 20 clubs inscrits (29 voix), 15 clubs présents ou représentés (23 voix)

Présent ou représentés : Aïki Club Lesneven (2 voix), Aïkido Club Plougastel (1 voix), Aïkido Shobukan Brest (3 voix), Aïkido de Plouzané (2 voix), Aïkido de Crozon (1 voix), Aïkido Club des Etangs (1 voix), Aïkido Shobukan Gouesnou (1 voix), Ecole d'Aïkido de Brest (1 voix), Aïkikaiï du Pays d'Iroise (1 voix), Aïki Dojo Sankaku (2 voix), Aïkido Club de Guilers (1 voix), Aïkido Club du Ponant (2 voix), Uzumaki Dojo (1 voix), Aïkido Quimper (2 voix) Aïkido Shobukan Landerneau (2 voix), .

Absents ou non représentés: Kiaï Club Guipavas, Taïku Aïkido, Aïkido Harmonie Penmarc'h, Kiaï Club St Pol de Leon, Dojo Lampolais

Côtes d'Armor : 6 clubs inscrits (10 voix), 6 clubs présents ou représentés (10 voix)

Présents ou représentés : Aïki Club Saint Briec (2 voix), CEPS Aïkido Dinan Armor (2 voix), Aïkidojo Penthièvre (1 voix), Aïkido Club Loudéac (2 voix), Association Aouenn (2 voix), Aïkido de l'IC (1 voix).

Ile et Vilaine : 15 clubs inscrits (18 voix), 5 clubs présents ou représentés (7 voix)

Présents ou représentés : Aïkido Club Saint Malo (1 voix) Association Sportive Chantepie (2 voix), COP Aïkido (1 voix), Aïkido Club Domloup Chateaugiron (1 voix), La Jeanne d'Arc de Bruz (2 voix).

Absents ou non représentés : ASCR (excusé), Amicale Laïque Mélesse, Aïkikaiï de Saint Malo, Aïkido Brocéliande Club , Aïkido Livréen, Iwama Ryu Aïkido Rennes, Association Espérance Aïkido, Aurore de Vitré, Association Sportive France Télécom R&D Cesson, Aïkido Club Tomoë.

Morbihan : 13 clubs inscrits (19 voix), 6 clubs présents ou représentés (9 voix)

Présents ou représentés : Aïkikaiï du Pays d'Hennebont (1 voix), UCK Nef Arts Martiaux (1 voix), Patronage Laïc de Lorient (1 voix), Aïkido Club de Ploërmel (2 voix), L'Elvinoise d'Aïkido (1 voix), Aïkido Club Plescop (3 voix).

Absents ou non représentés : Aïkido Iaïdo Séné Club , Ecole Lorientaise d'Arts Martiaux, Club d'Aïkido Ploemeur, Harmonie Aïkido, Aïkido Club Malensac , Ki Awase, Budo Dojo Kervignac

Représentation des organes territoriaux : Comités Départementaux 22, 29, 35, 56 présents ou représentés (4 voix) et le président de la Ligue (1 voix).

Soit pour la Bretagne (22, 29, 35, 56) : 32 clubs présents ou représentés sur un total de 55 clubs pour la saison 2021-2022 (Listes de la FFAB), soit un nombre total de voix clubs de 63 auxquelles s'ajoutent les 5 voix des présidents départementaux et du président de la Ligue.

Quorum : Le quorum (41voix) est dépassé avec 68 voix. L'Assemblée Générale peut se dérouler normalement.

3 . Présidence et Secrétariat

La présidence de la séance est faite par le président de Ligue et le secrétariat de séance par la secrétaire de Ligue.

Les assesseurs sont : M. Noël Caillère (Plouzané) et M. Nicolas Georgeault (Domloup).

4. Déroulement

L'Assemblée Générale débute à 16H45.

Les pièces accompagnant l'Assemblée Générale ont été envoyées aux présidents sur le site Internet de la Ligue dès le 23 octobre 2022

CR des Assemblées Générales du 23 octobre 2021
Rapport moral du président
Document d'Organisation Technique
Budget Prévisionnel 2022-2023
Protocole Financier
Bilan du vérificateur aux comptes

4.1 Compte-rendus des Assemblées Générales du 23 octobre 2021

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 68

Adopté à l'unanimité.

4.2 Rapport moral du président

Le président fait état des points forts du rapport moral en s'appuyant sur une présentation par diapositives.

Trois axes principaux ont été privilégiés :

- a) Diffusion de l'information.
- b) Elévation du niveau technique des encadrants et pratiquants.
- c) Promotion de nouveaux animateurs pour les stages de Ligue

Le président a par ailleurs insisté sur les bons résultats aux examens Dan tout en restant lucide sur les faiblesses chroniques des candidats : Reishiki, condition physique, aspects techniques (Koshinage, mobilité, placements...).

Il n'a pas non plus occulté les problèmes liés au vieillissement des pratiquants et à la faible fréquentation des stages par de nombreux encadrants de Clubs.

Pas de commentaire particulier de la part de l'Assemblée Générale.

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 68

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité.

4.3 Rapport d'Activité Administrative

L'Organisation Administrative est présentée par Maryse Morin, Vice-présidente.

Ce département de 11 membres actuellement, regroupe la Commission Finance un trésorier et une trésorière -adjointe), le secrétariat (une secrétaire et une secrétaire adjointe) et la Commission Communication comprenant un coordinateur et deux membres.

Le Département Administratif est Coordonné par Maryse Morin.

4.3.1 La Commission Finance

a) Compte de résultats

Les comptes annuels ont été réalisés par la Société d'expertise AMEX de St Malo dont voici le résumé :

Les charges sont supérieures au prévisionnel de 9%.

Sources de cette écart :

- Coûts des intervenants supérieurs à l'estimé
- Honoraire comptable supérieur à l'estimé

Résultat de l'exercice : - 1 875 €

Zoom sur le poste « Organisation des stages »

Charges 15 706 E
Produits 11 929 E
Bilan -3 777^E

Zoom sur l'enveloppe formation : 22% des charges (Stage de Guerlédan et Aide à la Formation DCDAF)

Bilan -4059 E pour un prévisionnel de -5 000 E
4 dossiers « formation 3-4 »
3 dossiers « stage jeunes Intensif »
2 dossiers « BF »
2 dossiers « stages Hauts Gradés »

Bilan

Baisse de la disponibilité de 3,5%
Disponible le 1^{er} juillet 2022 : 35 123 E

b) Prévisionnel 2022-2023

Hypothèses produits

Hausse des recettes de 10% liée à la reprise de la cotisation des clubs.

Autres recettes estimées identiques à 22-23 ce qui est une position défensive vu qu'elle prend comme hypothèse une fréquentation aux stages inférieure à la période pré Covid.

Hypothèses charges

Hausse des charges de 21% liée à la mise en place des actions suivantes :

- Frais de formation coordinateurs commission : 1 000 €
- Utilisation totale de l'enveloppe DCDAF : + 1 000 €
- Charge stage de Guerlédan : + 1 000 €
- Projet vidéo de la société Lexiproduct : 940 €
- Assurances RC Bureau Ligue : 400 €

Disponibilité fin 2022-2023

Baisse des disponibilités de 14%
Utilisation de 5082 E sur les fonds propres

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 68

Le prévisionnel est adopté

c) Protocole Financier

Le corps du Document reste inchangé.

Annexe 1 : mises par écrit des règles concernant les frais du Président, des ACT et des Coordinateurs de Commissions (ou leur représentants).

Annexe 2 : arrêt de la « non cotisation » des clubs au vu du contexte sanitaire. Cotisation fixée à 24 E /Club.

Annexe 3 : tarifs de stages arrondis à 30 E (stage complet, 25 E (une journée, 20 E (une demi-journée). Le tarif au stage Startijenn est de 10 E.

Annexes 4 et 5 : pas de modification

Annexe 6 : formulaire DCDAF complété les pièces nécessaires à la complétion du dossier.

Pas de remarques particulières lors de cette présentation.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 68

Le Protocole Financier est adopté à l'unanimité.

d) Cotisation des Clubs vers la Ligue

La gratuité de l'affiliation des Clubs à la Ligue de Bretagne est abolie compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire. Il est proposé que la cotisation des Clubs vers la Ligue soit de 24 Euro, soit le même montant qu'en 2019.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 68

Le montant de la cotisation Clubs à 24 Euro est adopté à l'unanimité.

A la suite de ces présentations Quidus est donné au Trésorier (0 contre, 0 abstention, 68 pour).

4.3.2 La Commission Communication

En l'absence du Coordinateur de la Commission, Véronique Lamour présente les nouvelles avancées sur le site de la Ligue

<https://aikidobretagneffab.bzh>

Le Site est à la disposition de tous et s'adapte et répond à un souci d'attractivité et d'accessibilité des rubriques.

Par ailleurs, un article sera régulièrement publié sur divers aspects de notre discipline : Signification des grades (Pierre Magadur) en Novembre, Hommage à Madame

Tamura (Maryse Morin) à paraître en Décembre... Chaque pratiquant licencié peut proposer un article.

Il a été proposé de créer un espace spécialement dédié aux covoiturages pour se rendre en stage. Il y a là un réel besoin. La Commission Communication va étudier cette possibilité afin de disposer d'un outil à la fois simple et sécurisé.

4.3.3 Dispositif d'inscriptions aux stages

A la demande de Maryse Morin, Yves Leon est présenté comme un membre agréé de la Commission Communication. .

Yves Leon travaille la mise au point d'un dispositif permettant facilitation des entrées aux stages et un traitement plus aisé des données relatives aux inscriptions. Aux stages.

4.4 Rapport du Département Technique

Maryse Morin, présidente du Comité Technique, présente la nouvelle mouture du Document d'Organisation Technique (DOT) et l'Organigramme de la Ligue. Le DOT est accessible sur le site de la Ligue.

Les prérequis pour animer un stage de Ligue ont été élargis.

Vote

Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 62

La nouvelle version du DOT est adoptée.

4.7 Rapport des ACT et travail des Commissions

Chaque Commission est ensuite invitée à présenter à l'Assemblée Générale les travaux menés depuis un an et les projets pour l'année à venir. Ces présentations (parité-Mixité, Aïki Taïso, Fréquentation des stages, Formation BIFA, Sondage de reprise, Seniors, Jeunes) sont disponibles sur le site de la Ligue.

<https://aikidobretagneffab.bzh/ressources/documentation/>

4.5 Groupements associés

Pas de représentant d'un groupement associé à cette Assemblée Générale.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45

Le président



La secrétaire



